

Le gouvernement veut doper le reconditionnement de smartphones pour limiter l'empreinte écologique du numérique

Le gouvernement a présenté jeudi lors d'un colloque à Bercy ses mesures pour prolonger la durée de vie des appareils numériques et réduire la consommation d'énergie du secteur: une première réponse aux propositions de la Convention citoyenne pour le Climat.

8 octobre 2020

"Nous voulons accélérer sur le reconditionnement des téléphones" dont "100 millions dorment dans les tiroirs des Français" , a dit le secrétaire d'État chargé du numérique et des communications électroniques Cédric O. "J'invite dès aujourd'hui tous les Français à rapporter ces téléphones dans la boutique de l'opérateur le plus proche" , a-t-il ajouté, et "je souhaite que nous ayons au niveau européen une discussion sur l'allègement de la TVA sur les appareils reconditionnés" .

Le gouvernement, qui ne présente pas de mesure précise sur cet aspect, veut aussi prolonger la durée de vie des terminaux, dont *"la fabrication représente 75% de l'empreinte écologique du numérique"* , a déclaré la ministre de la transition écologique Barbara Pompili. Pour favoriser leur réparabilité, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a annoncé le lancement d'une enquête de la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) sur les pratiques des constructeurs en matière de pièces détachées.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement doit répondre à plusieurs rapports d'organisations environnementales, du Sénat et du Conseil national du numérique qui pointent l'empreinte écologique directe et indirecte du numérique, estimée selon les sources et le type d'impact (émissions de gaz à effet de serre, consommation de terres rares, d'eau) entre 2% et 10% de celle du pays. La nouvelle génération de réseaux mobiles 5G, qui doit être lancée d'ici la fin de l'année, est notamment accusée d'entraîner un renouvellement anticipé des téléphones et une hausse de la consommation de ressources du secteur. Cet *"effet rebond est aussi porteur d'économies d'énergies"* , a affirmé Cédric O, citant les effets du numérique sur l'optimisation des transports, ou de l'agriculture.

Inscrire le numérique dans l'économie circulaire

"Le numérique tel qui est aujourd'hui est totalement non durable", a rétorqué Jean-Marc Jancovici, président de l'organisation The Shift Project qui avait réalisé un rapport sur le sujet, lors d'une table ronde suivant ces annonces. "On est très très loin de faire en sorte que le numérique s'inscrive dans une économie circulaire", a appuyé Françoise Berthoud, experte au CNRS, lors de cette même table ronde. "On disperse énormément de métaux à la surface de la terre, on ne sait pas techniquement recycler ces équipements qui ne sont pas éco-conçus, et même au niveau de la simple collecte on n'y arrive pas", a-t-elle énoncé. L'agence de la transition écologique (Ademe) et le régulateur des télécoms (Arcep) ont initié un rapport sur l'empreinte globale du numérique en France, dont la publication est prévue fin 2021.

Parmi les autres mesures prévues par le gouvernement dans la feuille de route interministérielle qui doit être finalisée à la fin de l'année, figure notamment une "éco-conditionnalité sur les tarifs réduits de l'électricité consommée par les centres de données", qui sera mise en place dans le projet de loi de finances pour 2021.

Article écrit par AFP